

Image not found or type unknown



## Au sujet d un cheque de caution

Par **lili77**, le **24/04/2012** à **23:07**

Bonjour,  
je vous écris car je me suis porté garant pour mon neveu il a un an pour un cheque de caution de 290 qui est daté jusqu'au 30 avril le propriétaire me réclame un autre cheque de 290 euro sinon il encaisse le précédent je voulais savoir si il a le droit ???? merci de votre réponse à l'avance